

Avenant n°2 au Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI) de Thiers Dore et Montagne



VU le Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI) des étrangers primo-arrivants, dont les bénéficiaires d'une protection internationale (BPI), conclu en date du 11 décembre 2023 entre l'État, la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Thiers Dore et Montagne (CIAS) et la Commune de Thiers,

Il est convenu ce qui suit :

L'ARTICLE 3 – Durée du contrat est modifié comme suit :

L'avenant n°2 prolonge sa durée de validité d'un an supplémentaire à compter de sa signature. Cette dynamique pourra être poursuivie dans le cadre d'un nouveau contrat en fonction des résultats de l'évaluation prévue à l'article 7.

L'ARTICLE 4 – Montant de la contribution financière de l'Etat [et le cas échéant de la collectivité territoriale] est complété comme suit :

L'État contribue financièrement pour un montant maximal de quarante-cinq mille euros pour la période de septembre 2025 à août 2026. Cette subvention n'est acquise que sous réserve de l'inscription des crédits en loi de finances.

La Communauté de communes de Thiers Dore et Montagne participe à hauteur de vingt mille euros.

L'ARTICLE 5 – Modalités de versement de la contribution financière sont complétées comme suit :

Pour l'année 2025, l'État verse un montant de quarante-cinq mille euros à la signature de l'avenant n°2.

Cette dépense est imputée sur les crédits du budget 2024 de la mission « Immigration, asile et intégration », programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française », action 12, sous-action 02, code activité 010402020111

La contribution financière est créditée au compte du CIAS selon les procédures comptables en vigueur.

Le versement est effectué au compte ouvert au nom de :

Nom du titulaire du compte : CIAS THIERS DORE ET MONTAGNE

N°IBAN FR16 3000 1008 15H6 3400 0000 090

BIC BDFFFRPPCCT

L'ordonnateur de la dépense est le préfet du Puy-de-Dôme. Le comptable assignataire de la dépense est directeur régional des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes.

L'annexe mentionnée à l'article 9 de la convention est complétée par le tableau annexé au présent avenant.

Thiers, le

Le Président de la Communauté de communes

Le Vice-Président du CIAS

Tony BERNARD

Maire de Châteldon

Jean Pierre DUBOST

Le Maire de Thiers

Le Préfet

Stéphane RODIER

Joël MATHURIN

Annexe 1 : les axes du CTAI sont complétés comme suit

N° axe	Intitulé de l'action	Porteur de l'action	Demande fi-nancement Etat 2025 – 2026	Montant du co-financement de l'EPCI Pour 2025 - 2026	Financement Etat 2025 – 2026	Financement total
1 : Favoriser l'accompagnement social renforcé individuel et collectif	1 : dispositif d'accompagnement à l'intégration des primo-arrivants	Association CeCler	20 784,00 €	2 862,64 €	9 999,92 €	12 862,56 €
2 : Favoriser l'apprentissage du français	2 : ateliers socio-linguistiques	Association Atrium	4 020,00 €	2 862,64 €	1 157,36 €	4 020,00 €
	3 : évaluer, orienter et structurer les parcours d'apprentissage du français	Association Fit formation	17 000,00 €	2 862,64 €	14 137,36 €	17 000,00 €
	4 : ateliers à visée socio-professionnelle	Association CléS puis Osengo à partir septembre 2025	16 080,00 €	2 862,64 €	15 001,36 €	17 864,00 €
3 : Améliorer l'accès à la formation professionnelle et à l'emploi	5 : accompagnement vers et dans l'emploi	Association CeCler	13 740,00 €	2 862,64 €	4 704,00 €	7 566,64 €
Poste de coordonnateur			5 686,80 €	5 686,80 €		5 686,80 €
Total Crédits Etat			77 310,80 €		45 000,00 €	65 000,00 €
Total du co-financement de la collectivité 2025				20 000,00 €		